

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

## **De l'état de l'enseignement secondaire dans le nouveau royaume d'Italie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 7 (1866), p. 309-313

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1866\\_\\_7\\_\\_309\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1866__7__309_0)

© Société de statistique de Paris, 1866, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### *De l'état de l'enseignement secondaire dans le nouveau royaume d'Italie.*

(ANNÉE SCOLAIRE 1862-1863.)

#### I.

L'enseignement secondaire est distribué en Italie par 1,096 établissements, savoir : 344 petits séminaires, 452 gymnases, 123 lycées, et 177 écoles techniques. Les gymnases et les lycées sont, à des degrés divers, consacrés aux études classiques; les écoles techniques sont destinées à perfectionner les études élémentaires, et offrent beaucoup d'analogie avec l'enseignement spécial qu'une loi récente vient de créer dans notre pays.

On manque de données précises sur la date de la fondation d'un certain nombre de ces institutions; toutefois, on peut attribuer la création de la plupart des séminaires au concile de Trente. 50 écoles secondaires datent de la plus haute antiquité; 47 remontent au dix-septième siècle; 39 au dix-huitième; 24 ont été établies de 1800 à 1815, et 87 de 1816 à 1849. Mais c'est la période la plus récente qui a vu les créations les plus nombreuses. En effet, de 1861 à 1863, il a été ouvert à la jeunesse studieuse 188 établissements nouveaux, dont 88 aux études classiques, et 100 aux études primaires supérieures.

L'État entretient, pour sa part, 210 établissements, dont 42 écoles techniques. Les provinces et les communes en subventionnent 274, dont 109 écoles techniques; enfin les simples particuliers en possèdent 586, dont 26 écoles techniques. Des institutions appartenant aux communes ou aux particuliers, les unes sont placées sous la surveillance de l'État, les autres sont entièrement libres. A ce point de vue, les établissements d'instruction secondaire de l'Italie se divisent en 484 écoles gouvernementales et 612 écoles libres.

Le nombre des élèves des deux catégories d'écoles peut être classé ainsi qu'il suit :

	Gymnases et lycées.	Écoles techniques.	Total.
Écoles entretenues par l'État . . . . .	11,618	3,472	15,090
— — par les provinces ou communes.	6,866	4,643	11,479
— appartenant à des particuliers . . . . .	21,870	746	22,616
<b>Total . . . . .</b>	<b>40,354</b>	<b>8,831</b>	<b>49,185</b>
Écoles gouvernementales. . . . .	16,264	6,162	22,426
— libres . . . . .	24,090	2,669	26,759
<b>Total égal . . . . .</b>	<b>40,354</b>	<b>8,831</b>	<b>49,185</b>

En ce qui concerne l'enseignement religieux ou laïque, les 1,096 établissements qui nous occupent, comprennent 344 séminaires, 88 collèges dirigés exclusivement par des corporations religieuses, et 664 établissements laïques.

Les séminaires comptent 12,923 élèves, les collèges congréganistes 6,017, les écoles secondaires laïques 30,245, soit pour les collèges réunis 49,185 élèves.

Ainsi, les établissements laïques dépassent la moitié (664 sur 1,096) du nombre total, et ils renferment les trois cinquièmes des élèves. Quant au personnel enseignant ou dirigeant, il se subdivise ainsi:

	Personnel	
	religieux.	laïque.
Séminaires . . . . .	593	»
Collèges laïques. . . . .	1,444	2,675
— congréganistes. . . . .	556	78
Total . . . . .	2,593	2,753

On voit que l'enseignement laïque comporte lui-même un nombreux personnel religieux. Les religieux dirigent, en effet, presque tous les établissements entretenus par les provinces ou les municipalités.

En résumé, on compte, dans l'enseignement secondaire, 94 professeurs cléricaux par 100 laïques; 6 professeurs laïques et 5 cléricaux par 100 élèves, enfin, 13 laïques et 12 cléricaux pour 100,000 habitants. C'est la Ligurie, les Marches et la Toscane qui comptent le plus de professeurs appartenant au clergé; c'est dans l'Ombrie et la Lombardie qu'on en compte le moins. Chaque établissement a, en moyenne, 4 professeurs, mais cette proportion est très-variable; on cite quelques lycées qui en ont jusqu'à 52, tandis qu'un assez grand nombre de collèges privés (35 sur 105) n'en ont pas plus de 3.

## II.

Les élèves se subdivisent en deux catégories distinctes, les *internes* et les *externes*. Leur nombre relatif est variable suivant la nature de l'enseignement :

	Nombre des élèves			Internes pour 100 élèves.
	internes.	externes.	Total.	
Gymnases . . . . .	5,375	17,384	22,759	24
Lycées . . . . .	691	3,981	4,672	15
Écoles techniques . . . . .	907	7,924	8,831	10
Séminaires. . . . .	9,475	3,448	12,923	73
Total . . . . .	16,448	32,737	49,185	33

Il résulte de ce tableau, qu'il y a dans les collèges italiens réunis, deux fois plus d'externes que d'internes. Dans les gymnases, la proportion des internes est de 24 p. 100; elle est de 15 dans les lycées, de 10 dans les écoles techniques. Mais, dans les séminaires, la proportion des internes dépasse 73 p. 100; ces derniers établissements ont, par conséquent, trois fois plus d'internes que d'externes. Dans les lycées français, la proportion des internes est de 55 p. 100; on vient de voir qu'elle n'est que de 15 dans les lycées italiens.

Dans les établissements placés sous la surveillance de l'État, et qui sont au nombre de 484 (333 gymnases ou lycées et 151 instituts techniques), les élèves ne sont reçus qu'après examen; on soumet également à l'examen les élèves qui changent de division. Pour les premiers, la proportion des admissions est de 80 p. 100 présentations; elle n'est, pour les seconds, que de 66 p. 100. Les radiations pour cause de départ ou de maladie et par mesure disciplinaire sont annuellement de 11 p. 100.

La plupart des élèves admis (22,561 sur 26,569) appartiennent à des familles aisées de la haute bourgeoisie ou du commerce; on en compte toutefois 4,008 (1,918 dans les gymnases, 273 dans lycées et 1,817 dans les écoles techniques) dont les parents n'ont aucune fortune. Ces enfants ne sont pas les seuls qui n'acquittent aucune rétribution scolaire; le nombre réel des non-payants ou boursiers s'élève

à 7,989. Ainsi le tiers des élèves admis dans les établissements de l'État reçoit une éducation entièrement gratuite.

III.

D'après le recensement général de la population effectué le 31 décembre 1861, on peut évaluer à 1,397,924 le nombre des jeunes gens de 12 à 19 ans, période pendant laquelle on reçoit généralement l'instruction secondaire. Sur ce nombre, 397,987 savent lire et écrire, 61,800 ne savent que lire, et 938,137 ne connaissent même pas leur alphabet. En d'autres termes, sur 100 jeunes gens de cet âge, 68 ne savent ni lire ni écrire, et sur 33 qui possèdent les premiers éléments de l'instruction primaire, 4.4 savent lire, 26 savent lire et écrire, 2 fréquentent les écoles classiques, et 0.6 les écoles techniques.

Ces chiffres, on le voit, ne témoignent pas très-favorablement de l'état de l'instruction dans la jeunesse italienne. A ce point de vue, d'ailleurs, les provinces ont des coefficients très-différents :

Sardaigne. . . . .	861 ignorants p. 1,000.		Campanie. . . . .	784 ignorants p. 1,000.
Sicile . . . . .	840 —		Émilie . . . . .	736 —
Basilicate . . . . .	830 —		Toscane. . . . .	708 —
Abruzzes . . . . .	824 —		Ligurie . . . . .	530 —
Pouille . . . . .	824 —		Lombardie . . . . .	463 —
Ombrie . . . . .	820 —		Piémont. . . . .	332 —
Calabre . . . . .	802 —		Le royaume. . . . .	671 —
Marches. . . . .	797 —			

Cette classification montre combien est tranchée la ligne de démarcation qui sépare les États du Nord de l'Italie de ceux du Sud.

Quant au degré de fréquentation des écoles secondaires, le classement des provinces est analogue, c'est-à-dire tout à l'avantage des provinces du Nord.

Ligurie . . . . .	48 p. 1,000.		Ombrie, Marches, Sicile. . . . .	22 p. 1,000.
Toscane. . . . .	42 —		Pouille . . . . .	15 —
Piémont. . . . .	36 —		Campanie . . . . .	13 —
Lombardie . . . . .	32 —		Abruzzes . . . . .	8 —
Émilie. . . . .	31 —		Basilicate . . . . .	4 —
Sardaigne. . . . .	27 —		Le royaume . . . . .	26 —

Pour avoir une mesure du degré d'avancement de l'enseignement secondaire en Italie, les auteurs du document officiel que nous analysons, ont établi, d'après des données que nous voulons croire également officielles, les comparaisons ci-après :

	Nombre des établissements secondaires.	Nombre des élèves.	Élèves pour 100 habitants.
France . . . . .	1,533	153,909	4.12
Prusse . . . . .	300	71,460	3.92
Bade . . . . .	26	4,914	3.60
Suède . . . . .	75	11,300	2.93
Belgique . . . . .	60	11,059	2.34
Bavière. . . . .	124	10,934	2.33
Norvège . . . . .	55	3,668	2.32
Italie. . . . .	1,096	49,185	2.26
Autriche. . . . .	335	79,572	2.15
Portugal . . . . .	135	7,666	2.08
Russie . . . . .	125	99,755	1.66
Espagne . . . . .	63	21,478	1.37

Le gouvernement contribue aux frais de l'enseignement secondaire classique ou technique pour 2,002,175 fr., soit un peu moins de la moitié de la dépense totale.

La subvention des communes atteint 1,649,221 fr., celle des provinces n'est que de 179,144 fr. Les revenus propres aux établissements ne montent qu'à 262,016 fr., et la rétribution scolaire produit 175,895 fr. Les revenus des collèges, les fondations particulières et les recettes diverses se répartissent ainsi entre les divers établissements secondaires : 301,409 pour les gymnases, 114,125 pour les lycées, et 22,377 pour les écoles techniques.

En résumé, l'instruction secondaire coûte en Italie 15 fr. par 100 habitants. En France, la proportion s'élèverait à 28 fr. d'après les documents cités par les auteurs de la publication italienne; mais nos recherches particulières nous permettent de la porter à 60 fr. En Belgique, la dépense par habitant est de 59 fr. 50 c.; en Espagne, de 16 fr. 20 c. Les renseignements manquent pour les autres pays; on sait seulement que les associations qui entretiennent en Angleterre les 150 *grammar schools* ou écoles d'enseignement secondaire dépensent 64 millions.

Dans les gymnases et lycées italiens, la dépense moyenne par élève est de 180 fr. dans les écoles techniques de 145 fr. En France, elle est beaucoup plus élevée, si l'on en juge d'après l'extrait suivant des comptes de 1864, applicable aux seuls lycées impériaux :

Subventions . . . . .	1,951,459 fr.	
Bourses . . . . .	1,883,647	
Pensions et demi-pensions . . . .	10,244,521	
Internat . . . . .	1,833,193	
Trousseaux et autres dépenses . . .	1,944,531	
	<u>17,857,351 fr.</u>	
Divers . . . . .	648,283	
<b>Total général . . . . .</b>	<b>18,505,634 fr.</b>	<b>pour 31,115 élèves, soit 600 fr. environ par élève.</b>

En France, à Paris surtout, la plupart des élèves qui suivent les cours des lycées, en qualité d'externes, sont entretenus et élevés dans des pensions ou institutions privées. L'Italie possède également un certain nombre d'établissements de ce genre, dont plusieurs reçoivent des subventions de l'État, des provinces ou des communes. Ces derniers sont au nombre de 56, et leurs dépenses s'élèvent à 2,549,705 fr., dont 840,051 pour le personnel, 497,996 pour le matériel, et 1,211,658 fr. pour les frais de nourriture. Leurs recettes s'élèvent à 2,667,632 fr., dont 905,501 fr. provenant des subventions.

Mais tandis qu'en France 59,352 enfants sur 154,000 reçoivent l'éducation dans des institutions, le nombre des jeunes gens élevés dans des établissements analogues n'est que 9,359 en Italie.

En résumé, on compte, en Italie, 4 enfants élevés chez leurs parents pour 1 enfant élevé en pension; en France, au contraire, on peut dire que la grande majorité des externes des collèges est élevée en dehors de la famille.

#### IV.

Les études classiques littéraires reçoivent, en Italie comme en France, leur complément naturel dans les facultés des lettres. Ces facultés, destinées à renouveler le personnel enseignant et à décerner les grades universitaires, sont dans ce pays au nombre de quatre, et relèvent des académies de Bologne, Pise, Turin et Milan.

Le nombre des étudiants de ces facultés s'est élevé, dans le cours de la dernière

année scolaire, à 94, dont 81 se destinant à l'instruction publique; 88 de ces étudiants ont été examinés pendant l'exercice et 74 ont satisfait aux épreuves.

Quant aux examens universitaires subis près de ces facultés, leur nombre s'est élevé à 280; 273 ont été subis avec succès, 155 avec la note *parfaitement*, et 118 avec une note inférieure; 7 ont eu un résultat défavorable.

#### V.

En outre des établissements de l'enseignement secondaire, l'Italie possède un très-grand nombre d'institutions consacrées au perfectionnement des études. En voici la nomenclature : 81 corps scientifiques et académies de belles-lettres et de beaux-arts; 210 bibliothèques; 10 observatoires astronomiques; 10 observatoires météorologiques; 13 sociétés pour la conservation des monuments historiques; 12 académies d'histoire nationale; 20 instituts spéciaux de musique et de beaux-arts; 5 écoles de perfectionnement; enfin, 119 universités auxquelles se rattachent, comme nous l'avons vu, 123 lycées, 452 gymnases publics, 177 écoles techniques. Ajoutons, pour donner une idée complète de l'état de l'instruction publique à tous les degrés en Italie, que l'enseignement primaire supérieur y est donné dans 65 écoles normales à des maîtres des deux sexes, et l'enseignement élémentaire dans 31,803 écoles élémentaires.

On voit que, dès à présent, l'enseignement est donné sur une grande échelle en Italie. Et cependant le nouveau royaume est à peine organisé. On peut donc croire qu'avec le maintien de la paix et grâce à ses institutions libérales, il ne tardera pas à atteindre le rang que son passé et ses traditions lui assignent dans l'Europe civilisée.

T. LOUA.

---